

ANTHROPEN

Le dictionnaire francophone d'anthropologie ancré dans le contemporain

ARRANGEMENT

Nachi, Mohamed
Université de Liège, Belgique

Date de publication : 2022-09-16

DOI: <https://doi.org/10.47854/anthropen.v1i1.51550>

[Voir d'autres entrées dans le dictionnaire](#)

Le mot « arrangement » désigne l'action d'arranger ou le résultat de cette action, ce qui implique une mise en ordre, une disposition ou configuration. En général, son usage est extensif et se rapporte à des domaines divers et variés. En linguistique, on parle d'arrangement de mots et de phrases. En musique, il est employé pour désigner « toutes les adaptations possibles d'une œuvre » (Philippot 2015). Dans ce sens, l'arrangement est une activité qui accompagne la composition musicale, c'est-à-dire les adaptations et accommodements d'une œuvre. Dans la musique de jazz, l'arrangement devient parfois « l'essentiel de la composition musicale » (Philippot 2015). S'agissant de la chanson, on ne soulignera jamais assez l'importance du travail de « l'arrangeur » pour adapter le texte de la chanson à son interprète. « Arranger » une chanson est « un métier de création, d'imagination musicale, qui vise notamment à harmoniser la mélodie composée au départ en l'enrichissant d'enchaînements d'accords » (Elhaïk 2015).

Dans le domaine du vivant, du biologique et des structures organiques, on parle d'arrangement cellulaire ou moléculaire, d'arrangement des microorganismes. C'est que les éléments constitutifs d'un organisme sont « arrangés » et agencés pour remplir de façon adéquate leurs fonctions. Émile Durkheim fait valoir la différence entre « la simplicité des arrangements moléculaires et la complexité des arrangements fonctionnels » (Durkheim 1978 : 326).

Dans les domaines juridico-politiques et diplomatiques, l'arrangement renvoie à un accord entre particuliers permettant de régler une situation litigieuse. Visant la conciliation, l'arrangement permet d'éviter de plaider, de parlementer ou d'intenter

ISSN : 2561-5807, Anthropen, Université Laval, 2021. Ceci est un texte en libre accès diffusé sous la licence CC-BY-NC-ND, <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>

Citer cette entrée : Nachi, Mohamed (2022-09-16), Arrangement. Anthropen.
<https://doi.org/10.47854/anthropen.v1i1.51550>

une action en justice. Comme le dit le proverbe : « Un mauvais arrangement vaut mieux qu'un bon procès ».

Dans les différents domaines et usages du terme arrangement, il existe un noyau sémantique et lexicographique commun qui véhicule l'idée d'accommodement, d'adaptation, d'agencement ou de transaction et d'accord de gré à gré. Nous allons explorer plus en profondeur les différents ressorts de l'arrangement ainsi que son usage dans plusieurs champs des sciences humaines et sociales. Il convient de s'arrêter plus particulièrement sur quelques tentatives exemplaires d'élaboration théorique autour des figures de l'arrangement. On s'arrêtera sur les trois figures suivantes, à savoir ce qui est appelé par les sociologues « dispositifs sociaux », par les anthropologues « techniques et mécanismes sociaux » et par la pensée économique hétérodoxe, en particulier par le mouvement institutionnaliste, « arrangements institutionnels ».

Il faut d'emblée noter que l'arrangement est un objet sous-estimé par les sciences humaines et les sciences sociales. Les analyses en termes d'arrangement se font plutôt rares. Or force est de constater que les arrangements sont au cœur des relations sociales, des espaces sociaux, des univers axiologiques et normatifs, des diverses sphères de l'activité humaine. Des « petits arrangements locaux » au profit de proches, aux « arrangements institutionnels », en passant par les arrangements avec les valeurs et les normes, ou encore les arrangements entre des personnes anonymes dans l'espace public ou au sein de l'administration, le panel est très large et les champs d'application vastes, couvrant des sphères très variées. Les arrangements servent, en fait, de toile de fond aux relations sociales dans la vie quotidienne.

Pour illustrer ce large spectre de pratiques d'arrangement, prenons quelques exemples empruntés à des domaines différents. D'abord, on ne peut passer outre l'étude désormais classique qu'Erving Goffman avait consacrée à l'analyse ethnographique de la vie quotidienne des malades mentaux au sein des hôpitaux psychiatriques. Certes, l'ordre social à l'intérieur de ces « institutions totalitaires » est extrêmement coercitif, mais les façons de « s'arranger » sont remarquables. En effet, Goffman révèle l'existence de tout un ensemble de pratiques qui forme ce qu'il nomme la « vie clandestine » (*underlife*) où « la ligne officielle est tellement négligée au bénéfice d'une doctrine semi-officielle » (Goffman 1968 : 249). Il y a de fait une variété « d'ententes tacites », d'activités « non réglementées » (*informal*) ou « officieuses » (*unofficial*) qu'il désigne sous le vocable d'« adaptations officieuses » ou d'« arrangements » (*conways*) (Goffman 1968 : 256). Ajoutons que dans la perspective d'une construction sociale du genre, Goffman analyse l'agencement des rapports entre les hommes et les femmes à partir de ce qu'il appelle « l'arrangement des sexes » (Goffman 2002 ; Winkin 1995).

Dans un autre registre, Nathalie Heinich montre, en se penchant sur l'univers des valeurs, que « face à un désaccord voire à un différend axiologique, toutes sortes d'arrangements sont possibles, qui en minimisent les effets délétères, les risques de bouleversement ou d'affrontements » (Heinich 2017 : 325). De son côté, M. Saïd Ouardani s'est intéressé à l'étude de *l'arrangement normatif* en Tunisie, en étayant les manières dont les individus et les groupes s'arrangent, d'une manière normative, avec des « situations quotidiennes où se croisent d'anciennes et de nouvelles manières de faire et d'être ensemble » (Ouardani 2004 : 14). Dans la même optique, notre enquête auprès d'un groupe de jeunes en Tunisie révèle que les arrangements forment le champ d'expérience quotidienne et conditionnent les relations interpersonnelles entre ces jeunes (Nachi 2007). Dans la vie quotidienne, les *arrangements verbaux* fondés sur la bonne foi des personnes et sur la confiance sont « constitutifs des formes élémentaires de la socialité » (Nachi 2017 : 243).

Dans le champ politique local, les relations de *proximité* (Le Bart et Lefebvre 2005) conduisent les personnes à solliciter des arrangements auprès du politique qui prennent la forme d'interpellations, de demandes individuelles, de dérogations, etc. et peuvent être associés parfois à une demande de passe-droit (Barrault-Stella 2016 : 207). Le propre de ces arrangements informels est de favoriser ce que Lorenzo Barrault-Stella (2013) a nommé « gouverner par accommodements ». Ces « petits arrangement avec la probité » (Lascoumes 2010) véhiculent ainsi une logique de favoritisme et de clientélisme et répondent non seulement à des attentes des citoyens mais s'avèrent en outre nécessaire à la mise en œuvre des politiques publiques et au fonctionnement de l'administration. Ils contribuent, dans une certaine mesure, à la construction d'une politique de proximité et de familiarité (Doidy 2005 : 42). Il est alors question de « gouverner par la proximité », comme l'a montré Élise Massicard dans son étude consacrée à un quartier en Turquie (Massicard 2019).

Dans les espaces des disputes et des relations conflictuelles, l'arrangement peut constituer un *mode de résolution des conflits*. Ainsi, en France, dans le Gévaudan (Lozère), les pratiques d'arrangement sont déployées pour le règlement des différends en évitant l'intervention de l'appareil judiciaire (Claverie et Lamaison 1982). Dans un autre contexte, celui de l'archipel d'Hawaï, on peut évoquer le *Ho'oponopono* (litt. : « arranger, ajuster, corriger ») : il s'agit d'une pratique ancestrale hawaïenne qui, en cas de conflit au sein d'une famille ou de la communauté, implique que les membres se réunissent et mobilisent des « dispositifs de conciliation » leur permettant de parvenir à des « arrangements » et de retrouver la paix (Berthomé 2009).

Plus précisément, en sociologie, les travaux de L. Boltanski et L. Thévenot abordent succinctement l'arrangement en tant que forme de *relativisation*, permettant de se soustraire aux épreuves. Il apparaît simplement comme un

accord circonstanciel, une transaction au bénéfice des présents (Boltanski et Thévenot 1991 : 408-410). Mais c'est surtout dans la *Condition foetale* (Boltanski 2004) que la notion d'arrangement revêt un relief plus important, aussi bien sur le plan théorique que sur celui de l'analyse empirique. Boltanski lui confère une place centrale pour élucider la manière dont les femmes surmontent la contradiction générée par l'avortement. Les arrangements sont des *dispositifs sociaux* destinés à réduire les tensions que l'avortement fait paraître en estompant l'acte de confirmation ; ce sont des *dispositifs symboliques d'atténuation des contradictions* (Nachi 2007 : 193). Ils sont de ce fait des mécanismes sociaux permettant à des instances extérieures (Dieu, la parenté, l'État) d'intervenir pour opérer une répartition des responsabilités où la femme n'est plus seule face aux deux contraintes qui se contredisent et qui entrent par là en tension l'une avec l'autre.

Partant de ces analyses, Boltanski met en évidence l'existence de plusieurs *types d'arrangements* et procède à la construction d'une typologie distinguant quatre modèles idéal-typiques : l'arrangement spirituel avec le Créateur ; l'arrangement domestique avec la parenté ; l'arrangement socialement utile avec l'État et le projet parental comme forme d'arrangement (Boltanski 2004 : 114-138). Les trois premiers ont un caractère historique alors que le dernier est une nouvelle figure de l'arrangement en cours de formation (Nachi 2007 : 195-200).

En anthropologie, James C. Scott a mis en exergue l'importance des arrangements sociaux dans l'organisation sociale traditionnelle. Dans une étude portant sur l'économie morale des communautés paysannes d'Asie du Sud-Est, il s'est servi de la notion d'*éthique de la subsistance* pour rendre compte des stratégies que les paysans développent pour orienter leurs pratiques et résistances quotidiennes et pour évaluer les comportements de leurs partenaires, les propriétaires terriens et l'État. Selon Scott, « le but premier pour un paysan est de pouvoir disposer de moyens de subsistance constants, pour ensuite examiner les liens qu'il entretient avec ses voisins, avec les élites et avec l'État » (Scott 2013 : 318-319). Cette *éthique de la subsistance* renvoie ainsi à un ensemble de valeurs morales, d'attentes, de critères d'évaluation qui orientent les pratiques, les attitudes et les comportements des individus entre eux, mais aussi avec les dominants, plus particulièrement les propriétaires terriens et l'État.

Mais on est en droit de se demander : que viennent faire les arrangements dans cette configuration sociale marquée par l'éthique de la subsistance ? La réponse de Scott mérite toute l'attention. C'est que le principe de sécurité qui oriente les **stratégies** des paysans sous-tend aussi les « arrangements techniques, sociaux, et moraux » qui règlent l'ordre social au sein de la communauté. Ce sont ces arrangements qui permettent la subsistance et garantissent la sécurité. Les arrangements sont, par conséquent, *au fondement de l'éthique de la subsistance*. James Scott l'affirme clairement : « Au sein de chaque village, une large palette

d'arrangements sociaux était mise en œuvre pour assurer un revenu minimum aux habitants » (Scott 2013 : 319).

Dans la pratique, ces arrangements constituent des *dispositifs et mécanismes sociaux* qui permettent de redistribuer des richesses à l'occasion de certaines cérémonies, de venir en aide aux familles et aux voisins dans le besoin, de redistribuer régulièrement les terres communales en fonction des besoins de chacun ; le but étant d'assurer un « revenu minimum » à chaque membre du village. Cependant, il faut savoir que ces arrangements sont moins une éventualité ou un choix possible qu'une nécessité impérieuse. C'est pour cette raison que Scott ne manque pas de mettre en garde contre toute lecture idéalisée de ces arrangements sociaux qui sont le propre des sociétés précapitalistes. « Là où ils [les arrangements] ont fonctionné – et cela n'a pas toujours été le cas –, ils n'étaient pas tant le produit de l'altruisme que de la nécessité » (Scott 2013 : 319-320). C'est dans ce sens que James C. Scott mobilise le concept d'*économie morale* pour souligner l'importance du système de valeur et des émotions qui sous-tendent les arrangements sociaux, déterminent les formes de résistance des paysans et orientent leurs stratégies pour défendre leur droit à la subsistance et, parfois, à se révolter (Scott 1985, 2009).

Enfin, relevons que les courants hétérodoxes des théories économiques contemporaines – économie institutionnaliste, économie des conventions, théorie de la régulation – soulignent le rôle déterminant des institutions, considérant les formes institutionnelles à la base de l'économie capitaliste (Boyer 2015 : 17). Ces courants récusent la dichotomie manichéenne entre marché et État et estiment, à l'instar de la théorie de la régulation, que « l'extension du domaine du marché va de pair avec l'invention d'arrangements institutionnels qui en assurent la viabilité » (Boyer 2015 : 229) et l'évolution des capitalismes comme la complexification de ces arrangements. Les formes institutionnelles sont considérées comme un « assemblage d'arrangements institutionnels ». En outre, l'essor du « secteur informel » et de l'illégal (Fontaine et Weber 2011) et le développement d'alternatives aux institutions formelles et à la logique marchande s'avèrent de plus en plus au cœur des fonctionnements du marché, de l'État et des organisations bureaucratiques, sapant de surcroît les formes traditionnelles de régulation sociale et de l'action publique.

Dans la même veine, le mouvement institutionnaliste, lui aussi, place au centre de ses analyses les « arrangements institutionnels ». Le mérite d'avoir formalisé cette notion revient aux deux Prix Nobel d'économie en 2009, Elinor Ostrom et Olivier Williamson. L'enjeu est de dépasser la vision binaire État/marché de la pensée économique orthodoxe et de montrer que le fonctionnement de l'action collective ne se réduit pas à des choix rationnels exclusivement guidés par des intérêts égoïstes, comme le prétend le modèle de l'*homo œconomicus*. L'attention est

portée plus particulièrement sur la complexité propre à chaque situation en tenant compte de son environnement spécifique.

Ainsi, dans ses travaux sur la gestion collective des ressources et des biens communs, Elinor Ostrom part du principe que « les individus tentent de résoudre les problèmes d'une manière aussi efficace que possible » (Ostrom 2010 : 40). Elle montre comment les individus et les institutions développent des stratégies d'auto-organisation qui nécessitent des engagements mutuels et des capacités d'innovation leur permettant d'*adapter* les règles et de *s'ajuster* à l'environnement. Cela donne lieu à ce qu'elle appelle des « arrangements institutionnels » dont la vocation est de gérer les biens communs. À cet égard, elle a, entre autres, étudié comment les associations d'usagers parviennent, au travers de ces arrangements institutionnels, à gérer l'intrusion de l'eau salée dans la nappe phréatique à Los Angeles. Ces arrangements sont des formes institutionnelles locales spécifiques.

Ces arrangements institutionnels entre les acteurs peuvent être contractuels ou informels et assurent une coordination *horizontale* des actions collectives et de la gestion des biens communs. Ils permettent de procéder à des choix plus appropriés en termes de gain collectif, d'efficacité et de bien commun de la collectivité. L'intérêt de la thèse d'Elinor Ostrom est de fournir des pistes de réflexion et d'action pour une meilleure gestion des ressources naturelles et des biens communs. Les *arrangements institutionnels* s'avèrent à cet égard des outils appropriés pour produire des services publics plus efficaces et pour saper l'opposition courante entre gestion privée et gestion publique des biens communs. Ils constituent un troisième cadre institutionnel permettant à des partenaires locaux ou des communautés de gérer collectivement leurs ressources naturelles. Les arrangements institutionnels sont donc « bricolés » par les communautés qui les produisent et se trouvent au fondement de ce qu'Ostrom appelle une « gouvernance polycentrique » (Ostrom 2010).

Que nous enseigne l'analyse de ces différentes figures d'arrangement ? Il apparaît que les conduites sociales dans la vie quotidienne forment un vaste ensemble de savoir-faire et de pratiques inventives qui requièrent des *compétences* et une *intelligence pratique*. Elles relèvent de ce que Certeau désigne par « arts de faire » ou « ruses tacticiennes des pratiques ordinaires » (Certeau 1990 : VIII). Cet auteur développe une analyse fine de la créativité des pratiques dans la vie quotidienne grâce à des tactiques de résistance, des ruses, des contournements considérés comme un « art de vivre ». De son côté, Claude Lévi-Strauss appréhende le « bricolage » en introduisant la fameuse opposition entre la figure du *bricoleur* et celle de *l'ingénieur*. Selon lui, le travail de création et l'inventivité du bricoleur « se ramènent toujours à un arrangement nouveau d'éléments dont la nature n'est pas modifiée » (Lévi-Strauss 1962 : 35). Associées à des « mondes bricolés » (Odin et Thuderoy 2010), de telles activités se déploient au travers d'un *régime de justesse* impliquant un *modus operandi* propre à une logique situationnelle, ou plus

précisément une *logique contingente de la pratique*. À cet égard, l'arrangement et le bricolage relèvent d'un même type de savoir-faire pratique.

Dans ces pratiques, on inclut indistinctement la ruse, la tactique, le bricolage (Bastide 1970), « l'art de la débrouillardise », le contournement, l'accommodement etc., mais aussi l'*arrangement* qui occupe indubitablement une place essentielle. Il ne serait pas exagéré de parler de la *nécessité de l'arrangement* dans la vie sociale dans la mesure où toutes les activités humaines requièrent un certain niveau d'habileté, un « sens du tact » (Simmel 1981 : 138), un « esprit rusé » (Laurent et Simon 2016). En cela, l'arrangement opère au cœur des pratiques ordinaires et circonstanciées ; il est un *style d'action*, voire un « art de vivre » (Certeau 1990 : 43). À différents égards, il paraît pertinent de parler d'une *éthique de l'arrangement* considérée comme éthique ordinaire de l'officieux et du circonstanciel (Nachi 2022). Il importe aussi de s'interroger sur les raisons d'être et les ressorts de la permanence de ces pratiques dans le monde ordinaire, dont la particularité est de déjouer l'emprise du contrôle social, de jouer avec la règle, de manipuler l'écart entre normes et pratiques, entre les règles et leurs effectivités, de composer avec la normalité, de contourner et de détourner des prescriptions institutionnelles, formelles et légales. Ces pratiques relèvent de ce que Michel de Certeau appelle les « ingéniosités du faible pour tirer parti du fort » (Certeau 1990 : xliv) et de ce que James C. Scott (1985) appelle les « armes du faible » (*Weapons of the Weak*).

De fait, les pratiques de l'arrangement peuvent, dans certaines circonstances, s'adosser à une logique de la ruse (Latouche et al. 2004), à une *intelligence rusée*, au sens de la *mêtis* des Grecs qui « combine sagesse, intuition, prévoyance, subtilité d'esprit, tromperie, ingéniosité, vigilance, opportunisme, différents savoir-faire et expériences acquis au cours des années » et s'applique « dans les situations fluctuantes, changeantes, déconcertantes et ambiguës, des situations qui ne se prêtent pas à des mesures précises, des calculs exacts, ou une logique rigoureuse » (Detienne et Vernant 1974 : 44). Nombre de ces traits s'appliquent *mutatis mutandis* à l'arrangement. De ce point de vue, la *mêtis* n'est pas « une philosophie ni une vision du monde, mais une série d'opérations liées à un contexte particulier (manœuvres, escroqueries, tuyaux ou astuces) qui redéplient les rapports de force » (Sheringham 2013 : 224). Dans d'autres contextes, comme celui de la France rurale ou des citadins-commerçants à Kinshasa (Ayimpam 2014), ces pratiques s'apparentent à *l'art de la débrouillardise*, comme l'a bien montré l'anthropologue américaine Deborah Reed-Danahay. Dans une étude ethnographique consacrée à un village situé dans une vallée montagneuse en Auvergne, Reed-Danahay s'est attelée à repenser la notion de « résistance ». En se démarquant de l'approche de James C. Scott (2009), elle considère que la résistance quotidienne « fait partie d'une notion plus générale d'arrangement ou de débrouillardise ». À cet égard, la résistance « traduit au sens mécanique le contact entre deux corps solides. À l'inverse, la ruse et les diverses pratiques

qu'elle revêt, connotent la fluidité dans la vie sociale, qui prévoit dans une certaine mesure la manipulation et le jeu » (Reed-Danahay 2007 : 119). En adoptant cette acception *large* de la notion de résistance, l'arrangement peut être considéré comme une forme de résistance à des mécanismes de contrôle et à des relations de domination. Dans sa monographie consacrée au Grand marché de Kinshasa, Sylvie Ayimpam montre comment, dans un contexte général « d'informalisation » de la société urbaine, les arrangements s'avèrent des modalités primordiales de règlement des litiges et des conflits entre les acteurs sociaux ; ils relèvent d'une « régulation pragmatique pour continuer à coopérer et vivre ensemble » (Ayimpam 2019 : 301).

En somme, il apparaît que l'arrangement est toujours local, contingent et ponctuel. Il suppose un lien singulier entre les personnes qui ne soit pas généralisable à d'autres personnes. Ce lien est souvent cantonné à des relations privilégiées, personnelles, amicales, de proximité et de familiarité. De plus, l'arrangement ne fait pas non plus l'objet de convention explicite et ne peut donc être soumis à un impératif de justification. Il est ponctuel et s'apparente à une forme de convenance, à un accord à l'amiable entre personnes qui peut être remis en cause à tout moment. De surcroît, dans certaines circonstances, les arrangements auxquels se livrent les acteurs leur permettent de contourner les épreuves et les contraintes normatives. Dans la perspective de la sociologie pragmatique, nous avons proposé d'ériger l'arrangement en « régime pragmatique d'action » se situant *en-deçà du public et au-delà du familial* (Nachi 2021).

Si nous avons pris l'initiative de recourir à tant de notions en lien avec l'arrangement, telles que ruse, tactique, débrouillardise, art de faire, inventivité, ingéniosité, improvisation, braconnage, bricolage, accommodement, adaptation, contournement, détournement, illégalisme, « passe-droit », clientélisme, favoritisme, « recommandations », « piston », intermédiaire, c'est parce qu'ils recouvrent des pratiques qui peuvent être associées à une « grammaire de l'arrangement », relevant d'un même champ sémantique et d'un même registre d'action. Ces notions ont des traits communs, des ressemblances et des affinités multiples, permettant de considérer qu'elles ont certainement toutes un certain « air de famille », selon la fameuse expression de L. Wittgenstein. En ce sens, l'on peut considérer l'arrangement comme une notion inclusive, une notion-frontière.

Références

- Ayimpam, S. (2014), *Économie de la débrouille à Kinshasa. Informalité, commerce et réseaux sociaux*, Paris, Karthala.
- Ayimpam, S. (dir.) (2019), *Aux marges des règles et des lois : régulations informelles et normes pratiques en Afrique*, Louvain-la-Neuve, Academia et L'Harmattan.

ISSN : 2561-5807, Anthrophen, Université Laval, 2021. Ceci est un texte en libre accès diffusé sous la licence CC-BY-NC-ND, <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>

Citer cette entrée : Nachi, Mohamed (2022-09-16), Arrangement. Anthrophen. <https://doi.org/10.47854/anthrophen.v1i1.51550>

- Barrault-Stella, L. (2013), *Gouverner par accommodements. Stratégies autour de la carte scolaire*, Paris, Dalloz.
- Barrault-Stella, L. (2016), « Solliciter un arrangement auprès du politique. Ce que des demandes individuelles de passe-droit face à la carte scolaire révèlent des rapports au politique », dans F. Buton, P. Lehingue, N. Mariot, S. Rozier (dir.), *L'ordinaire du politique. Enquêtes sur les rapports profanes au politique*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, p.207-223.
- Bastide, R. (1970), « Mémoire collective et sociologie du bricolage », *L'Année sociologique*, vol.21, p.65-108.
<https://www.jstor.org/stable/27887760>
- Berthomé, F. (2009), « Démêler, raccommoier. Analyse interactionnelle de quelques dispositifs de conciliation », *Cahiers d'anthropologie sociale*, vol.5, n°1, p.139-161.
<https://www.cairn.info/revue-cahiers-d-anthropologie-sociale-2009-1-page-139.htm>
- Boltanski, L. (2004), *La Condition foetale. Sociologie de l'engendrement et de l'avortement*, Paris, Gallimard.
- Boltanski, L. et L. Thévenot (1991), *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard.
- Boyer, R. (2015), *Économie politique des capitalismes. Théorie de la régulation des crises*, Paris, La Découverte.
- Certeau, M. de (1990), *L'invention du quotidien*, tome 1, *Arts de faire*, Paris, Gallimard.
- Claverie, É. et P. Clamaison (1982), *L'impossible mariage. Violence et parenté en Gévaudan, 17^e-18^e-19^e siècles*, Paris, Hachette.
- Detienne, M. et J.-P. Vernant (1974), *Les ruses de l'intelligence, la mètis chez les Grecs*, Paris, Flammarion.
- Doidy, É. (2015), « L'économie politique de la proximité. Des outils pragmatiques pour penser la mise en valeur du proche dans le champ politique », dans C. Le Bart et R. Lefebvre (dir.), *La proximité en politique. Usages, rhétoriques, pratiques*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, p.33-43.
- Durkheim, É. (1978 [1893]), *De la division du travail social*, Paris, PUF.
- Elhaïk, S. (2015), « ARRANGEURS de la chanson française », *Encyclopædia Universalis*.
<https://www.universalis.fr/encyclopedie/arrangeurs-de-la-chanson-francaise/>
- Fontaine, L. et F. Weber (dir.) (2011), *Les paradoxes de l'économie informelle. À qui profitent les règles ?* Paris, Karthala.
- Goffman, E. (1968), *Asiles. Études sur la condition sociale des malades mentaux*, Paris, Éditions de Minuit.
- Goffman, E. (2002), *L'arrangement des sexes*, Paris, La Dispute.
- Heinich, N. (2017), *Des valeurs. Une approche sociologique*, Paris, Gallimard.
- Lascoumes, P. (2010), *Favoritisme et corruption à la française. Petits arrangements avec la probité*, Paris, Presses de Sciences Po.

- Latouche, S., P.-J. Laurent, O. Servais et M. Singleton (dir.) (2004), *Les raisons de la ruse Une perspective anthropologique et psychanalytique*, Paris, La Découverte.
- Laurent, P.-J. et L. Simon (2016), « Ruse », dans *Dictionnaire en ligne Anthrophen*. <https://doi.org/10.17184/eac.anthrophen.037>
- Le Bart, C. et R. Lefebvre (dir.) (2005), *La proximité en politique. Usages, rhétoriques, pratiques*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- Lévi-Strauss, C. (1961), *La pensée sauvage*, Paris, Plon.
- Massicard, É. (2019), *Gouverner par la proximité. Une sociologie politique des maires de quartier en Turquie*, Paris, Karthala.
- Nachi, M. (2006), *Introduction à la sociologie pragmatique. Vers un nouveau style sociologique*, Paris, A. Colin.
- Nachi, M. (2007), « Arrangement au présent, compromis au futur. Les “cadres de l’expérience” d’un groupe de jeunes garçons dans le contexte tunisien », dans M. Briviglierie et V. Cicchelli (dir.), *Adolescences méditerranéennes. L’espace public à petits pas*, Paris, L’Harmattan, p.315-338. https://www.persee.fr/doc/debaj_1275-2193_2007_act_20_1_987
- Nachi, M. (2017), *Le sens de la justice. Exploration sociologique d’histoires d’injustices en Tunisie et en France*, Paris, Les points sur les i.
- Nachi, M. (2021), « Un régime pragmatique de l’arrangement. L’en-deçà du public, l’au-delà du familial », *Società Mutamento Politica* (SMP), vol.12, n°23, p.63-79. <https://oajournals.fupress.net/index.php/smp/article/view/12997/12268>
- Nachi, M. (2022), « Éthique de l’arrangement. Une éthique ordinaire de l’officieux et du circonstanciel », dans Imed Meliti (dir.), *La société morale. Enjeux normatifs dans les sociétés contemporaines*, Actes du 21^e Congrès de l’AISLF, Tunis.
- Odin, F. et C. Thuderoz (dir.) (2010), *Des mondes bricolés ? Arts et sciences à l’épreuve de la notion de bricolage*, Lyon, Presses polytechniques romandes.
- Ostrom, E. (2010 [1990]), *Gouvernance des biens communs. Pour une nouvelle approche des ressources naturelles*, Bruxelles, De Boeck.
- Ouardani, M.S. (2005), *L’arrangement normatif, ou comment arranger et s’arranger avec les « anciennes » et les « nouvelles » manières d’être ensemble en Tunisie d’aujourd’hui*, thèse de doctorat, Faculté des sciences sociales, Strasbourg 2, en partenariat avec l’Université des sciences humaines. <http://www.theses.fr/2005STR20016>
- Philippot, M. (2015), « ARRANGEMENT, musique », *Encyclopædia Universalis*. <https://www.universalis.fr/encyclopedie/arrangement-musique/>
- Plociniczak, S. (2021 [2017]), « Arrangement institutionnel (approche économique) », dans M. Cornu, F. Orsi et J. Rochfeld (dir.), *Dictionnaire des biens communs*, 2^e édition, Paris, PUF, p.64-68.
- Reed-Danahay, D. (2007), « De la résistance : ethnographie et théorie dans la France rurale », *Éducation et sociétés*, vol.19, n°1, p.115-131. <https://www.cairn.info/revue-education-et-societes-2007-1-page-115.htm>

- Scott, J. C. (1985), *Weapons of the weak. Everyday Forms of Peasant Resistance*, New Haven and London, Yale University Press.
- Scott, J. C. (2009), *La domination et les arts de la résistance. Fragments du discours subalterne*, Paris, Éditions Amsterdam.
- Scott, J. C. (2013), « Éthique de subsistance » dans D. Fassin et S. Lézé (dir.), *La question morale. Une anthologie critique*, Paris, PUF, p.317-329.
- Sheringham, M. (2013), *Traversées du quotidien. Des surréalistes aux postmodernes*, Paris, Presses universitaires de France.
- Simmel, G. (1981), *Sociologie et épistémologie*, Paris, PUF.
- Thévenot, L. (1994), « Le régime de familiarité. Des choses en personne », *Genèses*, n°17 (septembre), p.72-101.
- Winkin, Y. (1995), « L'arrangement entre les sexes selon Goffman », dans Collectif Ephesia (dir.), *La place des femmes. Les enjeux de l'identité et de l'égalité au regard des sciences sociales*, Paris, La Découverte, p.152-156.